



(11) **EP 3 404 138 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
21.11.2018 Bulletin 2018/47

(51) Int Cl.:
D06F 75/12 (2006.01)
D06F 75/40 (2006.01)
D06F 75/38 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **18170711.8**

(22) Date de dépôt: **03.05.2018**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME
Etats de validation désignés:
KH MA MD TN

(71) Demandeur: **SEB S.A.**
69130 Ecully (FR)

(72) Inventeur: **PEYSSELON, Florent**
69002 Lyon (FR)

(74) Mandataire: **Bourrières, Patrice**
SEB Développement SAS
Campus SEB
112 Chemin du Moulin Carron
69134 Ecully Cedex (FR)

(30) Priorité: **18.05.2017 FR 1754423**

(54) **APPAREIL ELECTROMENAGER COMPORTANT UN FER A REPASSER ET UNE BASE PORTATIVE**

(57) Appareil électroménager comportant un fer à repasser (1) à vapeur comprenant une semelle (10) présentant une surface de repassage (10A) munie de trous (11) de sortie de vapeur et une base (2) portable comprenant un emplacement (21) pour poser le fer à repasser (1) lors de phases inactives de repassage, ledit emplacement (21) comportant au moins un patin (25) en saillie sur lequel vient reposer le fer à repasser lorsqu'il est disposé sur ledit emplacement dans une position de rangement, la base (2) comportant au moins un élément de blocage (5) mobile entre une position déverrouillée dans laquelle le fer à repasser peut être extrait de la base (2) et une position d'immobilisation, dans laquelle le fer à repasser est immobilisé dans la position de rangement par l'élément de blocage (5), caractérisé en ce que l'appareil comporte une coiffe (6) amovible pouvant être disposée sur la surface de repassage (10A) et en ce que ladite coiffe (6) comporte une ouverture (69) dans laquelle vient s'engager le patin (25) lorsque le fer à repasser (1) est disposé dans la position de rangement.

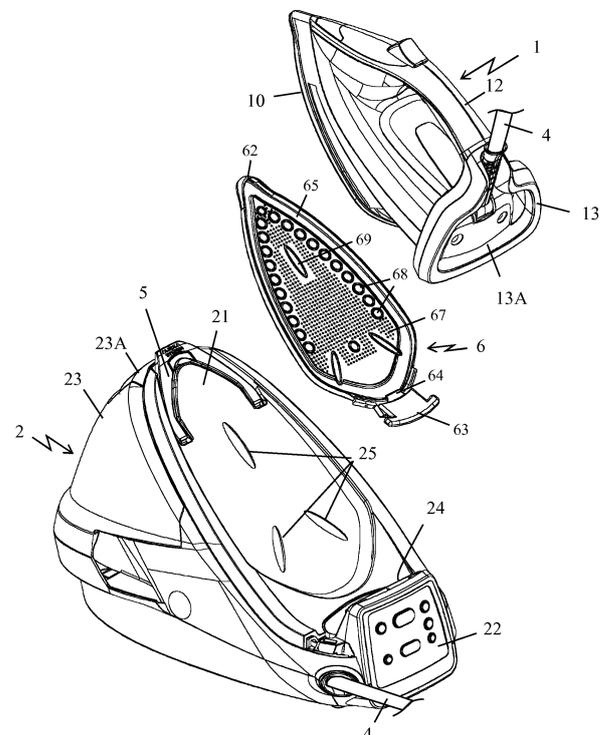


Fig 3

EP 3 404 138 A1

Description

[0001] La présente invention se rapporte à un appareil électroménager comportant un fer à repasser à vapeur comprenant une surface de repassage munie de trous de sortie de vapeur et une base portable comprenant un emplacement pour poser le fer à repasser lors des phases inactives de repassage ou lors du rangement de l'appareil, l'emplacement comportant au moins un patin en saillie sur lequel vient reposer la surface de repassage lorsque le fer à repasser est disposé sur l'emplacement. La présente invention se rapporte plus particulièrement à un appareil dans lequel la base comporte au moins un élément de blocage mobile entre une position déverrouillée dans laquelle le fer à repasser peut être extrait de la base et une position d'immobilisation dans laquelle le fer à repasser est immobilisé sur l'emplacement dans une position de rangement par l'élément de blocage.

[0002] Il est connu, de la demande de brevet FR2874628 déposée par la demanderesse, un appareil de repassage comportant un fer à repasser et une base portable génératrice de vapeur munie d'un emplacement adapté pour poser le fer. Dans ce document, la base comporte un arceau mobile en rotation entre une position déverrouillée dans laquelle le fer peut être extrait de la base et une position d'immobilisation dans laquelle le fer est rendu solidaire de la base.

[0003] Un tel appareil présente l'avantage de permettre le transport de l'appareil par la poignée du fer à repasser et de sécuriser le fer à repasser sur la base pour son rangement.

[0004] Il est également connu de la demande WO2007096825 de rapporter une coiffe amovible sur la semelle d'un fer à repasser pour diminuer la température de la surface de repassage. Une telle coiffe présente l'avantage de permettre de repasser les textiles les plus délicats sans risque de lustrage.

[0005] Cependant, lorsqu'une telle coiffe amovible est utilisée pour équiper le fer à repasser décrit dans la demande FR2874628, la surépaisseur générée par la présence de la coiffe amovible sur la semelle empêche l'immobilisation du fer à repasser sur la base au moyen de l'arceau mobile. Ainsi l'utilisateur est contraint de retirer la coiffe amovible de la semelle du fer à repasser avant de disposer le fer à repasser sur la base et de pouvoir l'immobiliser au moyen de l'arceau pour son rangement. Il se retrouve alors avec une coiffe qu'il doit ranger séparément de l'appareil, ce qui complique le rangement de l'appareil et augmente le risque de perdre et/ou d'endommager la coiffe amovible.

[0006] Aussi, un but de la présente invention est de remédier à ces inconvénients en proposant un appareil électroménager comportant un fer à repasser, une base portable comprenant un emplacement pour poser le fer à repasser et un élément de blocage permettant d'immobiliser le fer à repasser sur l'emplacement, dans lequel le fer à repasser peut être équipé d'une coiffe amovible pour repasser les textiles les plus délicats et peut être

immobilisé sur l'emplacement au moyen de l'élément de blocage que le fer à repasser soit équipé ou non de la coiffe amovible.

[0007] A cet effet, l'invention a pour objet un appareil électroménager comportant un fer à repasser à vapeur comprenant une semelle présentant une surface de repassage munie de trous de sortie de vapeur et une base portable comprenant un emplacement pour poser le fer à repasser lors de phases inactives de repassage, l'emplacement comportant au moins un patin en saillie sur lequel vient reposer le fer à repasser lorsqu'il est disposé sur l'emplacement dans une position de rangement, la base comportant au moins un élément de blocage mobile entre une position déverrouillée dans laquelle le fer à repasser peut être extrait de la base et une position d'immobilisation dans laquelle le fer à repasser est immobilisé dans la position de rangement par l'élément de blocage, caractérisé en ce que l'appareil comporte une coiffe amovible pouvant être disposée sur la surface de repassage et en ce que la coiffe comporte une ouverture dans laquelle vient s'engager le patin lorsque le fer à repasser est disposé dans la position de rangement.

[0008] Une telle caractéristique permet de réduire, voire d'annuler, la surélévation de la surface de repassage par rapport au patin du fait de la présence de la coiffe. Ainsi, la différence de positionnement du fer à repasser sur l'emplacement est réduite voir annulée, ce qui permet l'immobilisation du fer à repasser en position de rangement au moyen de l'élément de blocage lorsque le fer à repasser est équipé ou non de la coiffe amovible. De plus, l'insertion des patins dans les ouvertures de la coiffe amovible participe au bon positionnement du fer à repasser dans la position de rangement lorsque le fer à repasser est équipé de la coiffe amovible.

[0009] Selon une autre caractéristique de l'appareil selon l'invention, l'ouverture présente une forme permettant au sommet du patin de venir au contact de la surface de repassage lorsque le fer à repasser, équipé de la coiffe, est disposé dans la position de rangement.

[0010] Une telle caractéristique permet d'avoir une coiffe amovible qui ne génère aucune surélévation de la surface de repassage par rapport au patin de sorte que le positionnement du fer à repasser sur l'emplacement est le même que le fer à repasser soit équipé ou non de la coiffe amovible.

[0011] Selon encore une autre caractéristique de l'invention, l'emplacement comporte trois patins en saillie et la coiffe comporte, en regard de chacun des patins, une ouverture dans laquelle vient s'engager le sommet du patin lorsque le fer à repasser occupe la position de rangement.

[0012] Une telle caractéristique permet d'obtenir un appui stable du fer à repasser sur les patins.

[0013] Selon une autre caractéristique de l'invention la coiffe comporte un bord périphérique qui épouse la forme du contour de la semelle.

[0014] Une telle caractéristique permet d'obtenir un bon centrage de la coiffe sur le fer à repasser.

[0015] Selon une autre caractéristique de l'invention, la coiffe comporte une plaque plane destinée à venir en regard de la surface de repassage lorsque la coiffe est accouplée au fer à repasser, les patins faisant saillie dans le fond de l'emplacement sur une hauteur supérieure à l'épaisseur de la plaque coiffe.

[0016] Selon encore une autre caractéristique de l'invention, la surface de repassage comporte des trous de sortie de vapeur et la coiffe comporte des orifices pour la diffusion de la vapeur, le bord périphérique de la coiffe comportant un joint d'étanchéité venant au contact de la surface de repassage pour assurer une liaison étanche à la vapeur entre la coiffe et le pourtour de la surface de repassage.

[0017] Une telle caractéristique permet d'éviter que la vapeur ne s'échappe le long du bord périphérique de la coiffe puis ne remonte en direction de la main de l'utilisateur au risque de la brûler.

[0018] Selon une autre caractéristique de l'invention, la coiffe comporte un ergot de verrouillage venant s'engager élastiquement au-dessus de la semelle pour immobiliser la coiffe sur la semelle, la coiffe comprenant avantageusement un organe de préhension venant dans le prolongement de l'ergot de verrouillage.

[0019] Selon une autre caractéristique de l'invention, le fer à repasser comporte une poignée de préhension et l'ensemble de l'appareil peut être transporté par la poignée lorsque le fer à repasser est immobilisé sur la base par l'élément de blocage.

[0020] Un telle caractéristique procure une très bonne ergonomie d'utilisation en facilitant la manipulation de l'appareil lors de son rangement.

[0021] Selon une autre caractéristique de l'invention, l'élément de blocage est mobile en rotation entre la position déverrouillée et la position d'immobilisation.

[0022] Une tel élément de blocage présente l'avantage d'être simple et économique à réaliser.

[0023] Selon une autre caractéristique de l'invention, l'élément de blocage présente la forme d'un arceau.

[0024] Un tel arceau présente l'avantage d'être simple à réaliser et de pouvoir épouser la forme habituellement effilée de l'extrémité avant du fer à repasser.

[0025] Selon une autre caractéristique de l'invention, la base comporte un butoir immobilisant la partie arrière du fer à repasser, l'élément de blocage immobilisant la partie avant du fer à repasser lorsqu'il est dans la position d'immobilisation.

[0026] Selon une autre caractéristique de l'invention, la base renferme un réservoir.

[0027] Selon une autre caractéristique de l'invention, la base comporte des moyens de rappel exerçant un couple sur l'élément de blocage dont le sens s'inverse au passage d'une position intermédiaire située entre la position d'immobilisation et la position déverrouillée, le couple exercé par les moyens de rappel tendant à ramener l'élément de blocage vers la position déverrouillée lorsque l'élément de blocage se trouve dans une première plage angulaire comprise entre la position intermédiaire

et la position déverrouillée et tendant à ramener l'élément de blocage vers la position d'immobilisation lorsque l'élément de blocage se trouve dans une deuxième plage angulaire comprise entre la position intermédiaire et la position d'immobilisation.

[0028] Une telle caractéristique permet de procurer une très bonne ergonomie d'utilisation.

[0029] Selon une autre caractéristique de l'invention, l'élément de blocage est disposé sensiblement dans le plan de l'emplacement pour poser le fer à repasser lorsqu'il occupe la position déverrouillée.

[0030] Une telle caractéristique permet d'améliorer l'accès à l'emplacement lorsque l'élément de blocage est en position déverrouillée.

[0031] Selon encore une autre caractéristique de l'invention, l'élément de blocage est maintenu au contact du fer à repasser par des moyens de rappel lorsque l'élément de blocage est en position d'immobilisation.

[0032] Une telle caractéristique présente l'avantage de supprimer tout jeu entre l'élément de blocage et le fer à repasser pour un meilleur maintien de ce dernier sur la base.

[0033] Selon une autre caractéristique de l'invention, les moyens de rappel sont constitués par au moins un ressort.

[0034] On comprendra mieux les buts, aspects et avantages de la présente invention, d'après la description donnée ci-après d'un mode particulier de réalisation de l'invention présenté à titre d'exemple non limitatif, en se référant aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective d'un appareil de repassage selon un mode particulier de réalisation de l'invention lorsque l'arceau de blocage est en position d'immobilisation et que le fer à repasser est équipé d'une coiffe amovible ;
- la figure 2 est une vue de côté de l'appareil de la figure 1 ;
- la figure 3 est une vue en perspective de l'appareil avec l'arceau en position déverrouillée, le fer à repasser étant soulevé de la base et la coiffe amovible désaccouplée du fer à repasser ;
- la figure 4 est une vue en perspective du dessus de la coiffe amovible ;
- la figure 5 est une vue en perspective du dessous du fer à repasser équipé de la coiffe amovible ;
- La figure 6 est une autre vue en perspective du dessous du fer à repasser avec la coiffe amovible désaccouplée du fer à repasser.

[0035] Seuls les éléments nécessaires à la compréhension de l'invention ont été représentés. Pour faciliter la lecture des dessins les mêmes éléments portent les

mêmes références d'une figure à l'autre.

[0036] On notera que dans ce document, les termes "horizontal", "vertical", "inférieur", "supérieur", "avant", "arrière" employés pour décrire le fer à repasser font référence à cet appareil lorsqu'il repose à plat sur sa semelle.

[0037] Les figures 1 et 2 représentent un appareil de repassage, du type générateur de vapeur, comportant un fer à repasser 1 reposant sur une base 2 portable intégrant, de manière connue en soi, une cuve pour la production de vapeur sous pression, non représentée sur les figures, la base 2 étant alimentée électriquement au moyen d'un câble 3.

[0038] Conformément aux figures 3 et 6, le fer à repasser 1 comporte classiquement une semelle 10 chauffante comprenant une surface inférieure plane munie de trous 11 de sortie de vapeur formant une surface de repassage 10A, cette dernière présentant une extrémité avant effilée formant une pointe avant et une largeur augmentant progressivement en direction de l'arrière de la semelle 10.

[0039] La semelle 10 est surmontée d'un corps plastique monobloc intégrant une poignée 12 se prolongeant vers l'arrière du fer à repasser par deux bras 13 comprenant une face arrière constituant le talon du fer à repasser, la poignée 12 se prolongeant classiquement vers l'avant du fer à repasser par un nez recouvrant la pointe avant de la semelle 10. Le fer à repasser 1 est relié à la base 2 par un cordon souple 4 intégrant des fils d'alimentation électrique de la semelle 10 chauffante ainsi qu'un conduit d'alimentation en vapeur de la semelle 10.

[0040] La base 2 comporte une surface inférieure 20 plane destinée à reposer sur un plan horizontal et présente une surface supérieure inclinée comprenant un renforcement constituant un emplacement 21 pour reposer le fer à repasser 1, cet emplacement 21 comportant un fond plan incliné de l'ordre de 30° par rapport à la surface inférieure 20 et présentant trois patins 25, faisant saillie sur une hauteur de l'ordre de 6 mm, permettant d'isoler thermiquement la base 2 de la semelle 10 du fer à repasser.

[0041] Conformément à la figure 3, ces patins 25 présente une forme oblongue et sont répartis en étoile dans le fond de l'emplacement 21 pour assurer un appui stable de la semelle 10 sur les patins 25, l'un des patins 25 étant disposé dans l'axe longitudinal de la base 2, à proximité du sommet de l'emplacement 21, et les deux autres patins 25 étant disposés symétriquement par rapport à l'axe longitudinal de la base 2, à proximité de l'extrémité inférieure de l'emplacement 21.

[0042] La base 2 comporte également un panneau de commande 22 de l'appareil disposée au pied de l'emplacement 21, et renferme dans l'espace situé sous l'emplacement 21, un réservoir 23 destiné à alimenter en eau la cuve pour la production de vapeur, le réservoir 23 étant muni d'une trappe de remplissage 23A.

[0043] Afin de permettre l'immobilisation du fer 1 sur la base 2 dans une position de rangement illustrée sur

les figures 1 et 2, la base 2 comporte un butoir 24 formée par une face arrière du panneau de commande 22 sur lequel le talon du fer à repasser 1 vient prendre appui lorsque le fer 1 est posé sur l'emplacement 21, le butoir 24 présentant avantageusement une excroissance 24A venant s'insérer dans une cavité 13A ménagée entre les bras 13 du talon du fer à repasser de manière à immobiliser latéralement et verticalement la partie arrière du fer à repasser 1 dans l'emplacement 21.

[0044] La partie avant du fer à repasser 1 est immobilisée sur la base 2 au moyen d'un arceau 5 de blocage monté pivotant au niveau de la partie de l'emplacement 21 recevant la pointe avant de la semelle 10 du fer, l'arceau 5 présentant avantageusement une forme triangulaire épousant le contour de l'extrémité avant de l'emplacement 21 et de la pointe avant du fer à repasser 1.

[0045] L'arceau 5 peut pivoter entre une position déverrouillée, illustrée sur la figure 3, dans laquelle l'arceau 5 est disposé parallèlement à la surface supérieure de la base 2, en étant engagé dans une gorge de réception ménagée en bordure de l'emplacement 21, et une position d'immobilisation du fer, illustrée sur les figures 1 et 2, dans laquelle l'arceau 5 prend appui contre la surface supérieure du nez du fer 1, l'arceau 5 comportant avantageusement une partie souple rapportée par surmoulage dans la partie creuse de l'arceau 5 venant au contact du corps du fer 1 à repasser lorsque l'arceau 5 est en position d'immobilisation.

[0046] De manière préférentielle, la base 2 comporte des moyens de rappel de l'arceau 5, non illustrés sur les figures et décrits plus en détails dans la demande de brevet FR3018831 déposée par la demanderesse, exerçant un couple de rappel dont le sens s'inverse au passage d'une position intermédiaire située entre la position déverrouillée et la position d'immobilisation, le couple de rappel ramenant l'arceau 5 vers la position déverrouillée lorsque ce dernier se trouve dans une position angulaire située entre la position déverrouillée et la position intermédiaire et ramenant l'arceau 5 vers la position d'immobilisation lorsque ce dernier se trouve dans une position angulaire située entre la position intermédiaire et la position d'immobilisation.

[0047] Plus particulièrement selon l'invention, l'appareil comporte une coiffe 6 pouvant être fixée de manière amovible sur le fer à repasser 1 pour recouvrir la semelle 10 du fer à repasser 1 et abaisser la température de la surface venant au contact du linge pour le repassage des textiles les plus délicats.

[0048] Conformément aux figures 4 à 6, la coiffe 6 comporte une plaque 60 plane présentant un contour épousant la forme du contour de la surface de repassage 10A de la semelle du fer à repasser 1 et comprend un bord périphérique 61, recourbé vers le haut, qui vient en bordure de la semelle 10 lorsque la coiffe 6 est accouplée au fer à repasser 1.

[0049] De manière préférentielle, la plaque 60 est réalisée par une plaque en aluminium recouvert d'un revêtement de céramique.

[0050] L'extrémité avant de la coiffe 6 comporte avantageusement une paroi 62 qui prolonge le bord périphérique 61 et s'étend vers l'intérieur de la coiffe 6 de manière à former une butée d'immobilisation sous laquelle vient s'insérer l'extrémité avant effilée du fer à repasser 1. L'extrémité arrière de la coiffe 6 comporte, quant à elle, un organe de préhension 63 en matière plastique qui s'étend vers l'extérieur de la coiffe 6, depuis le bord périphérique 61 de la coiffe 6, et comporte un ergot de verrouillage 64 faisant saillie au-dessus du bord périphérique 61 de la coiffe 6, cet ergot de verrouillage 64 étant destiné à s'engager élastiquement au-dessus de la partie arrière de la semelle 10 pour immobiliser la partie arrière de la coiffe 6 sur le corps du fer à repasser 1.

[0051] De manière préférentielle, la face supérieure de la coiffe 6 comporte un joint 65 en silicone, présentant une largeur de l'ordre de 1 cm et une épaisseur de l'ordre de 1 mm, s'étendant sur tout le pourtour de la plaque 60 de la coiffe et sur la surface interne du bord périphérique 61. Le joint 65 comprend un bord interne présentant avantageusement une lèvre déformable 66 faisant saillie vers le haut, cette lèvre 66 ayant pour fonction d'assurer une liaison étanche à la vapeur entre la semelle 10 et la coiffe 6 lorsque cette dernière est assemblée sur le fer à repasser 1, de manière à ce que la vapeur issue des trous 11 de sortie de vapeur de la semelle 10 ne puisse pas s'échapper par le contour de coiffe 6.

[0052] La coiffe 6 comporte, à l'intérieur de la zone délimitée par le joint 65, une première série d'orifices 67 de sortie de vapeur constituant un réseau central d'orifices de sortie de vapeur de faible diamètre, inférieur à 2 mm, présents en très grand nombre, permettant une diffusion homogène de la vapeur dans la partie centrale de la coiffe 6.

[0053] La coiffe 6 comporte également, à l'intérieur de la zone délimitée par le joint 65, une deuxième série d'orifices 68 de sortie de vapeur constituant un réseau périphérique d'orifices de sortie de vapeur de plus gros diamètre, de l'ordre de 8 mm, disposés de manière à venir en regard des principaux trous 11 de sortie de vapeur de la semelle 10 et permettre une diffusion directe de la vapeur.

[0054] Ces orifices 68 de sortie de vapeur de plus gros diamètre sont avantageusement obtenus par emboutissage et sont bordés par une collerette 68A qui fait saillie sur la face supérieure de la coiffe 6 sur une hauteur de l'ordre de 1 mm.

[0055] Ainsi, il résulte un espace pour la diffusion de la vapeur entre la surface de repassage 10A et la surface supérieure de la plaque 60 de la coiffe lorsque la semelle 10 du fer à repasser est en appui sur la coiffe 6, cet appui s'effectuant au niveau du joint 65 et/ou au niveau de la collerette 68A bordant les orifices 68.

[0056] La coiffe 6 comporte également trois ouvertures 69 de forme oblongue épousant la forme du contour extérieur des patins 25, ces ouvertures 69 étant disposées de telle sorte que les trois ouvertures 69 viennent en regard des trois patins 25 faisant saillie dans le fond de

l'emplacement 21 lorsque le fer à repasser 1, équipé de la coiffe 6, est posé sur l'emplacement 21 dans la position de rangement. Les ouvertures 69 sont avantageusement obtenus par emboutissage et sont également bordées par une collerette qui fait saillie sur la face supérieure de la coiffe 6 sur une hauteur de l'ordre de 1 mm.

[0057] Le fonctionnement de l'appareil va maintenant être décrit.

[0058] Lorsque l'utilisateur souhaite déplacer l'appareil, il s'assure que le fer à repasser 1 occupe la position de rangement et que l'arceau 5 occupe la position d'immobilisation, ainsi que cela est illustré sur les figures 1 et 2, et il peut saisir alors la poignée 12 du fer à repasser pour transporter l'ensemble de l'appareil par cette poignée 12.

[0059] Lorsque l'utilisateur souhaite effectuer une séance de repassage, il amène l'arceau 5 dans la position déverrouillée, illustrée sur la figure 3, pour permettre le retrait du fer à repasser 1 de la base 2. L'utilisateur peut alors utiliser le fer à repasser 1 nu, c'est-à-dire démuné de la coiffe 6 amovible, pour effectuer le repassage des textiles les plus courants. Il peut également décider d'équiper le fer à repasser 1 de la coiffe 6 amovible pour réduire la température de la surface de repassage venant au contact du linge et éviter le lustrage des textiles les plus délicats.

[0060] Cet assemblage de la coiffe 6 amovible s'effectue simplement en amenant la pointe avant du fer à repasser 1 sous la paroi 62 d'immobilisation située à l'extrémité avant de la coiffe 6 et en faisant basculer le fer à repasser 1 sur la coiffe 6 de manière à ce que l'ergot de verrouillage 64 se trouve engagé au-dessus du bord de la semelle 10.

[0061] Lorsque la coiffe 6 est assemblée sur le fer à repasser 1, ainsi que cela est illustré sur la figure 5, la vapeur émise par la semelle 10 du fer à repasser 1 s'échappe à grande vitesse par les orifices 68 du réseau périphérique qui se trouvent directement en regard de certains trous 11 de sortie de vapeur de la semelle 1 et de façon plus diffuse par les orifices 67 de réseau central, après cheminement de la vapeur dans l'espace de diffusion s'étendant entre la semelle 10 et la coiffe 6, une partie de la vapeur pouvant également s'échapper par les ouvertures 69 de la coiffe 6.

[0062] Lorsque l'utilisateur souhaite ranger l'appareil, il peut laisser la coiffe 6 en position sur la semelle 10 et disposer le fer à repasser 1 sur l'emplacement 21 pour l'amener dans la position de rangement. Lorsqu'il effectue cette opération, les patins 25 disposés dans le fond de l'emplacement 21 viennent coopérer avec les ouvertures 69, en s'insérant dans ces dernières, pour guider le fer à repasser 1 et l'amener dans la position de rangement correcte. Dans cette position de rangement, les patins 25 sont partiellement insérés dans les ouvertures 69 et le sommet des patins 25 se trouve en appui contre la surface de repassage de la semelle 10 de sorte que la semelle 10 du fer à repasser 1 n'est pas surélevée par rapport aux patins 25 malgré la présence de la coiffe 6

amovible.

[0063] Bien entendu, l'utilisateur peut également décider de ranger le fer à repasser 1 sur la base 2 sans que ce dernier ne soit équipé de la coiffe 6 amovible, cette opération s'effectue de façon similaire en amenant la semelle 10 du fer à repasser sur les patins 25.

[0064] L'utilisateur peut alors basculer l'arceau 5 dans la position d'immobilisation de manière à immobiliser le fer à repasser 1 sur la base 2 et permettre le transport de l'appareil par la poignée 12 du fer à repasser 1.

[0065] En particulier, le positionnement du fer à repasser 1 sur la base 2 reste le même que le fer à repasser 1 soit équipé ou non de la coiffe 6 amovible, de sorte que l'arceau 5 assure l'immobilisation du fer à repasser 1 en position de rangement avec la même efficacité dans ces deux configurations.

[0066] En conséquence, l'appareil ainsi réalisé présente l'avantage de posséder une coiffe amovible pour le traitement des textiles délicats qui peut être rangée en même temps que le fer à repasser sur la base sans venir gêner le fonctionnement du dispositif d'immobilisation du fer à repasser.

[0067] Bien entendu, l'invention n'est nullement limitée au mode de réalisation décrit et illustré qui n'a été donné qu'à titre d'exemple. Des modifications restent possibles, notamment du point de vue de la constitution des divers éléments ou par substitution d'équivalents techniques, sans sortir pour autant du domaine de protection de l'invention.

[0068] Ainsi, dans une variante de réalisation non représentée, la cuve pour la génération de vapeur sous pression pourra être remplacée par une chambre de vaporisation instantanée, cette dernière pouvant être intégrée au fer à repasser et être reliée au réservoir de la base par une canalisation d'eau.

Revendications

1. Appareil électroménager comportant un fer à repasser (1) à vapeur comprenant une semelle (10) présentant une surface de repassage (10A) munie de trous (11) de sortie de vapeur et une base (2) portable comprenant un emplacement (21) pour poser le fer à repasser (1) lors de phases inactives de repassage, ledit emplacement (21) comportant au moins un patin (25) en saillie sur lequel vient reposer le fer à repasser (1) lorsqu'il est disposé sur l'emplacement (21) dans une position de rangement, la base (2) comportant au moins un élément de blocage (5) mobile entre une position déverrouillée dans laquelle le fer à repasser (1) peut être extrait de la base (2) et une position d'immobilisation, dans laquelle le fer à repasser (1) est immobilisé dans la position de rangement par l'élément de blocage (5), **caractérisé en ce que** l'appareil comporte une coiffe (6) amovible pouvant être disposée sur la surface de repassage (10A) et **en ce que** ladite coiffe (6)

comporte une ouverture (69) dans laquelle vient s'engager le patin (25) lorsque le fer à repasser (1) est disposé dans la position de rangement.

2. Appareil électroménager selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** l'ouverture (69) présente une forme permettant au sommet du patin (25) de venir au contact de la surface de repassage (10A) lorsque le fer à repasser (1), équipé de la coiffe (6), est disposé dans la position de rangement.

3. Appareil électroménager selon l'une quelconque des revendications 1 à 2, **caractérisé en ce que** l'emplacement (21) comporte au moins trois patins (25) en saillie et **en ce que** la coiffe (6) comporte, en regard de chacun des patins (25), une ouverture (69) dans laquelle vient s'engager le sommet du patin (25) lorsque le fer à repasser (1) occupe la position de rangement.

4. Appareil électroménager selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** la coiffe (6) comporte un bord périphérique (61) qui épouse la forme du contour de la semelle (10).

5. Appareil électroménager selon la revendication 4, **caractérisé en ce que** la surface de repassage (10A) comporte des trous (11) de sortie de vapeur et **en ce que** la coiffe (6) comporte des orifices (67, 68) pour la diffusion de la vapeur, le bord périphérique (61) de la coiffe comportant un joint (65) d'étanchéité venant au contact de la surface de repassage (10A) pour assurer une liaison étanche à la vapeur entre la coiffe (6) et le pourtour de la surface de repassage (10A).

6. Appareil électroménager selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, **caractérisé en ce que** la coiffe (6) comporte un ergot de verrouillage (64) venant s'engager élastiquement au-dessus de la semelle (10) pour immobiliser la coiffe (6) sur la semelle (10).

7. Appareil électroménager selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, **caractérisé en ce que** le fer à repasser (1) comporte une poignée (12) de préhension et **en ce que** l'ensemble de l'appareil peut être transporté par la poignée (12) lorsque le fer à repasser est immobilisé sur la base (2) par l'élément de blocage (5).

8. Appareil électroménager selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, **caractérisé en ce que** ledit élément de blocage (5) est mobile en rotation entre la position déverrouillée et la position d'immobilisation.

9. Appareil électroménager selon la revendication pré-

cédente, **caractérisé en ce que** ledit élément de blocage présente la forme d'un arceau (5).

10. Appareil électroménager selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, **caractérisé en ce que** la base comporte un butoir (24) immobilisant la partie arrière du fer à repasser (1) et **en ce que** l'élément de blocage (5) immobilise la partie avant du fer à repasser (1) lorsqu'il est dans la position d'immobilisation. 5 10
11. Appareil électroménager selon l'une quelconque des revendications 1 à 10, **caractérisé en ce que** la base (2) renferme un réservoir (23). 15
12. Appareil électroménager selon l'une quelconque des revendications 1 à 11, **caractérisé en ce que** la base (2) comporte des moyens de rappel exerçant un couple sur ledit élément de blocage (5) dont le sens s'inverse au passage d'une position intermédiaire située entre la position d'immobilisation et la position déverrouillée, ledit couple exercé par les moyens de rappel tendant à ramener l'élément de blocage vers la position déverrouillée lorsque l'élément de blocage (5) se trouve dans une première plage angulaire comprise entre la position intermédiaire et la position déverrouillée et tendant à ramener l'élément de blocage (5) vers la position d'immobilisation lorsque l'élément de blocage (5) se trouve dans une deuxième plage angulaire comprise entre la position intermédiaire et la position d'immobilisation. 20 25 30

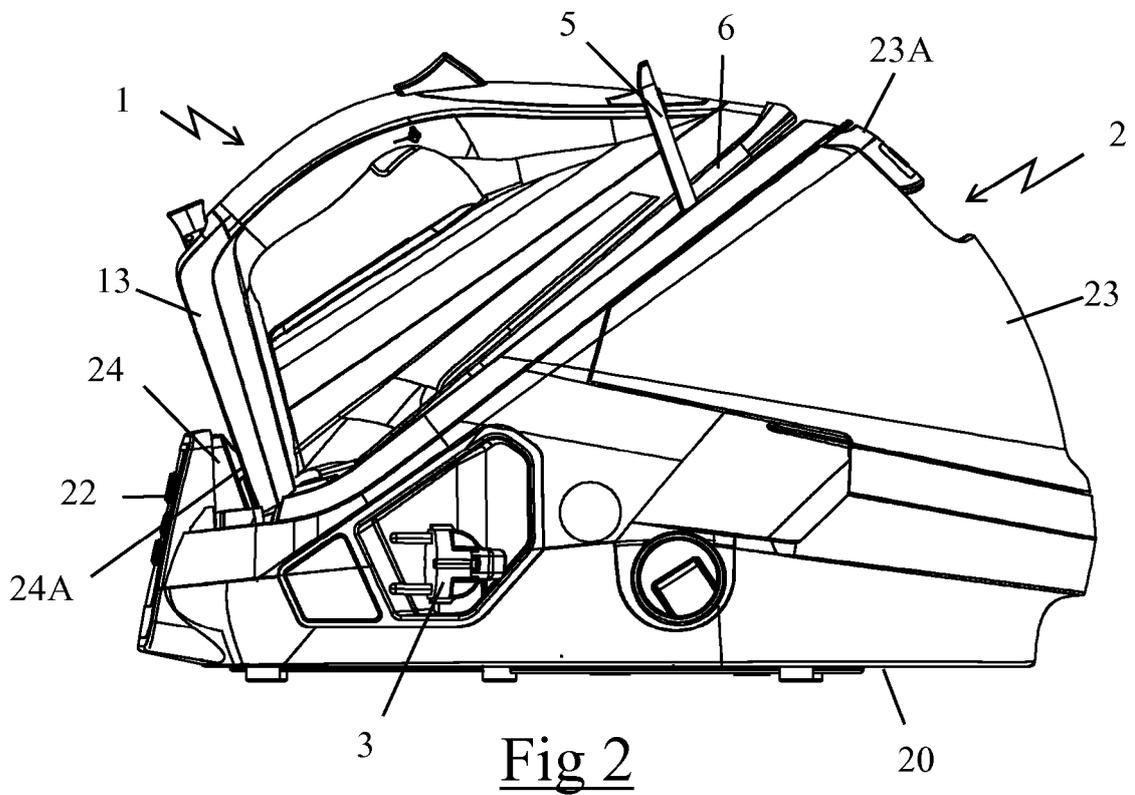
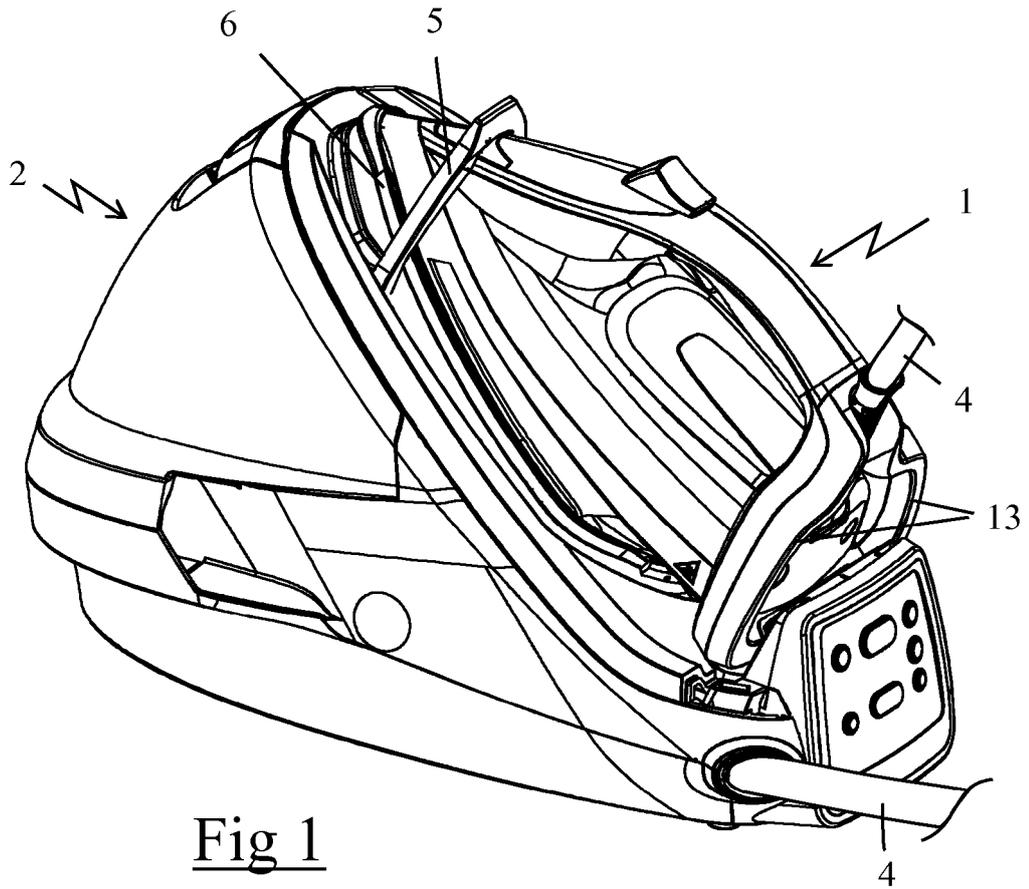
35

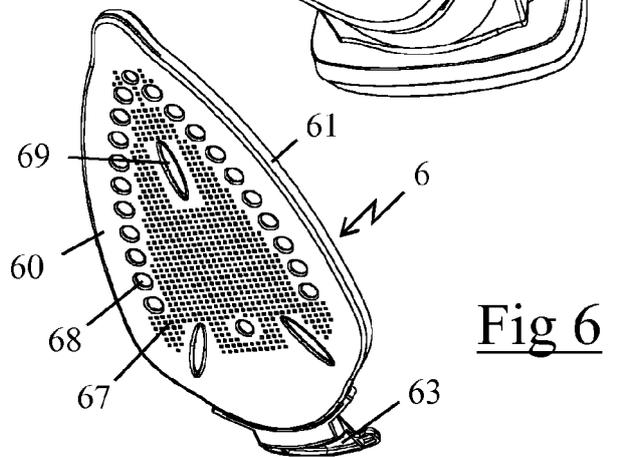
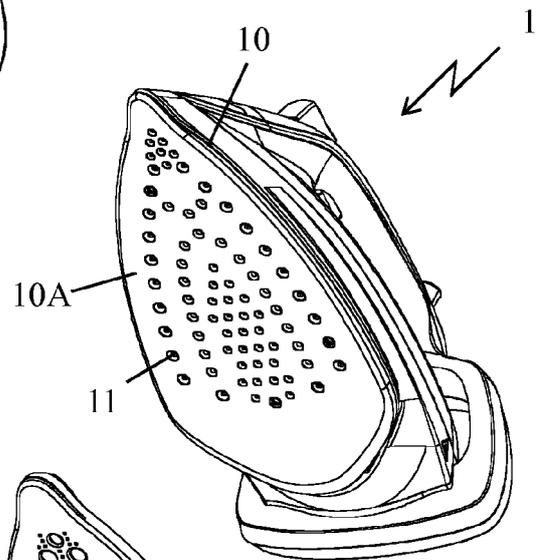
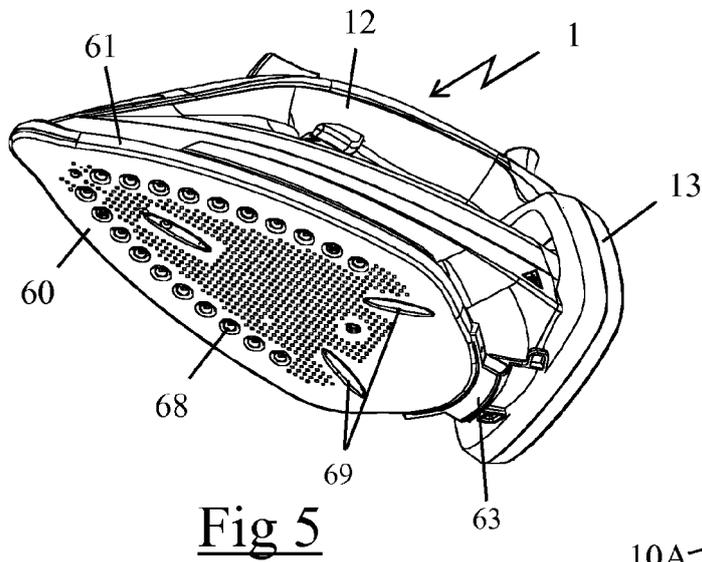
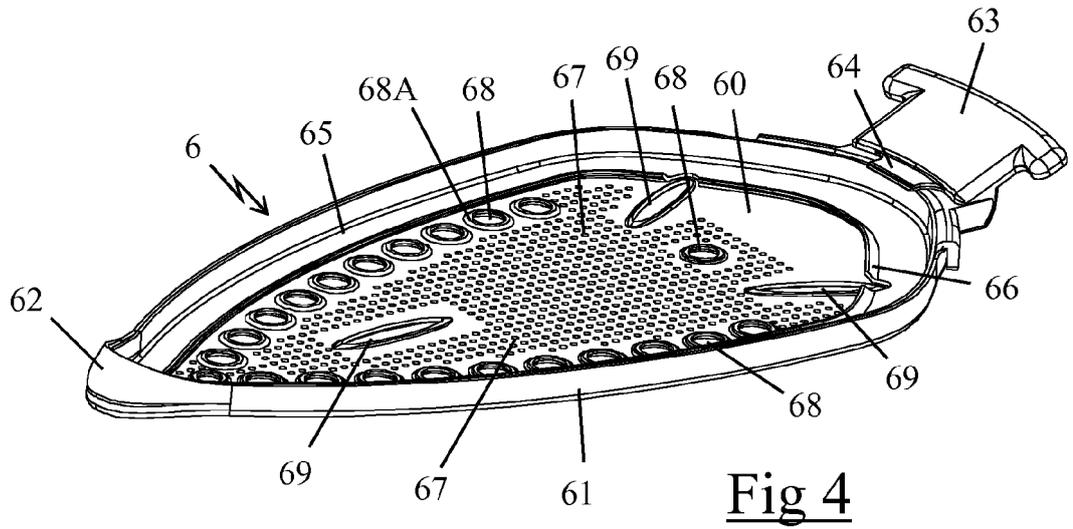
40

45

50

55







RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 18 17 0711

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	FR 2 874 628 A1 (SEB SA [FR]) 3 mars 2006 (2006-03-03) * le document en entier * -----	1-12	INV. D06F75/12 D06F75/38 D06F75/40
A	WO 2007/096825 A1 (KONINKL PHILIPS ELECTRONICS NV [NL]; HO KAT T [SG]; WERKMAN PIETER J []) 30 août 2007 (2007-08-30) * le document en entier * -----	1-12	
A	DE 10 2011 080147 B3 (BSH BOSCH SIEMENS HAUSGERAETE [DE]) 21 juin 2012 (2012-06-21) * alinéa [0040] - alinéa [0047]; figures 2,8 * -----	1-12	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			D06F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 20 septembre 2018	Examineur Spitzer, Bettina
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.02 (P04C02)

ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.

EP 18 17 0711

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

20-09-2018

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2874628 A1	03-03-2006	AT 373134 T	15-09-2007
		AU 2005281650 A1	16-03-2006
		CN 1922354 A	28-02-2007
		DE 602005002456 T2	29-05-2008
		EP 1709235 A1	11-10-2006
		ES 2290923 T3	16-02-2008
		FR 2874628 A1	03-03-2006
		HK 1093761 A1	23-11-2007
		PT 1709235 E	18-12-2007
		RU 2383671 C2	10-03-2010
		US 2009113770 A1	07-05-2009
WO 2006027464 A1	16-03-2006		
WO 2007096825 A1	30-08-2007	BR PI0708137 A2	17-05-2011
		CN 101389802 A	18-03-2009
		EP 1989352 A1	12-11-2008
		ES 2607329 T3	30-03-2017
		JP 5208771 B2	12-06-2013
		JP 2009527314 A	30-07-2009
		US 2008313936 A1	25-12-2008
		WO 2007096825 A1	30-08-2007
DE 102011080147 B3	21-06-2012	DE 102011080147 B3	21-06-2012
		EP 2705191 A2	12-03-2014
		ES 2391958 A1	03-12-2012
		ES 2585065 T3	03-10-2016
		WO 2012153242 A2	15-11-2012

EPO FORM P0480

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- FR 2874628 [0002] [0005]
- WO 2007096825 A [0004]
- FR 3018831 [0046]